



COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

COMPTE RENDU Séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2020

Présents : Mmes MARCETEAU, ARCHAMBAULT, MONDARY, SOL-EVRARD, GROS et MM DELOMPRE, GOURBILLE, MARCETEAU, PIVETEAU, SEEGER, MICHIELS

Excusés : Mmes DE RIVASSON, NICOT et M DUGAS

Pouvoir : Mme DE RIVASSON donne pouvoir à Mme GROS, Mme NICOT donne pouvoir à Mme MONDARY

Secrétaire de séance : M DELOMPRE

Une minute de silence est observée au début de séance à la suite de l'assassinat de l'enseignant, S.PATY.

Intervention de 2 personnes de l'Association D'PAÏS 24 : La décision du préfet n'est toujours pas donnée pour le projet éolien « La Queue d'âne ». Venue aussi défendre la position anti éolien sur le projet de Milhac de Nontron « le Petit Bos », proche de MIALLET, l'association rappelle qu'il convient de rester vigilant et propose une affiche.

1. Approbation PV séance précédente : remarque concernant le prix du repas cantine : le tarif adulte non noté car inchangé.

VOTE : 14 pour

2. Adressage – convention avec l'ATD 24

Il est proposé de signer une convention avec l'ATD ; cette convention prévoit la mise à disposition du logiciel, de la plate-forme et de l'accompagnement. Le coût est de 500€.

Toute la documentation a été envoyée par mail aux conseillers. Remarque de M SEEGER : il sera important de communiquer sur le sujet. Mr GOURBILLE et Mme DUREISSEIX précisent que l'ATD 24 met à disposition des supports pour communiquer.

VOTE : 14 pour

3. Demande de subvention pour le pont La COUCHIE

L'état a donné son accord pour la réalisation des travaux dans un délai de 3 ans. La mairie est en possession d'un devis, un deuxième sera demandé. Une demande de subvention (DETR et Conseil départemental) va être déposée. Il convient d'autoriser Mme le maire à le faire par une délibération .

M PIVETEAU demande si le PNR a été consulté. Mme GROS précise que le dossier d'instruction contenait les préconisations du PNR.

VOTE : 14 pour

4. Décision modificative

6000 € du compte 775 doivent être déplacés au chapitre 024.

VOTE : 14 pour

5.Site internet de la commune

Nous avons sollicité plusieurs entreprises. Une seule a répondu, « La Petite Fabrique du Web ». Le devis est de 1864.27 €. Il convient de le valider.

VOTE : 14 pour

La commission communication doit se réunir très vite pour définir les contenus. M GRANETévoque l'application PANNEAU POCKET utilisée par certaines communes proches.

6. Renouvellement adhésion au CNAS-CDAS

Il est proposé le renouvellement des adhésions (agents actifs et retraités). La cotisation est proportionnelle à la masse salariale.

VOTE : 14 pour

7. Autorisation étude de projet pose panneaux photovoltaïques

La commune de MIALLET souhaite prendre sa part dans la transition écologique. Mme le maire a posé la question de l'utilisation du barrage de Miallet. Le département, propriétaire, a évoqué l'étude de la mise en place d'une turbine. Mme MARCETEAU propose d'autre part un partenariat avec La Citoyenne Solaire en mettant à disposition une toiture pour pose de panneaux photovoltaïques. Cela ne coûterait rien à la commune qui percevrait un loyer minime. Il y a des contraintes à prendre en compte : taille de la toiture, pas de cheminée, positionnement et ensoleillement. Une 1^{ère} étude avait été réalisée par le PNR sur les toitures éligibles. Le local de chasse semblait alors en faire partie. Il s'agit cette fois de d'une prise de contact avec la Citoyenne Solaire.

M MARCETEAU remarque qu'il serait souhaitable de contacter également d'autres entreprises.

Accord de principe du Conseil.

8. Informations

- Voirie : Les travaux planifiés sont terminés. Il est signalé un gros trou sur la chaussée de la départementale Avenue de LIMOGES.

- Bâtiments : Des travaux sont en cours ou vont commencer : mur rue du Lavoir et muret derrière la cantine. Des devis sont demandés pour la petite grange, l'accès à l'étage sans passer par le commerce pour le bâtiment boulangerie.

Local de chasse : L'électricité, la plomberie, la chambre froide seront prises en charge par la Société de Chasse. La mairie prend en charge le gros œuvre.

Deux demandes de bureau pour un espace de coworking nous sont parvenus : 1 bureau déjà quasi aménagé et 1 bureau à aménager peuvent convenir.

Une nouvelle proposition d'aménagement de la mairie a été proposée.

- Finances : Après analyse des postes en augmentation, il apparaît des marges de manœuvre à trouver sur le poste photocopies et téléphonie. Une copie couleur coûte 15 fois le prix d'une copie noir et blanc. Il faudrait donc privilégier le noir et blanc. Sur la téléphonie : suite à un échange avec Orange, des économies sont réalisables tant sur le matériel (location et assurance) que sur la consommation. surtout après les 2 ans qui viennent en raison de la date d'échéance du contrat de location avec un autre prestataire.

Local des cantonniers : demande de vestiaires et d'une armoire pour certains produits. Coût estimé à 1000 €. Il faudra réaliser un inventaire de l'outillage des agents pour compléter.

- Mr COLLAVET est remplacé par Mme GRANET dans la commission des Impôts directs. Il faut remplacer Mr MARCETEAU, élu maintenant, dans la commission électorale. Proposition Mme GRAND.
- Proposition d'un administré de mettre en valeur, avec signalisation, certains éléments du patrimoine du bourg.
- Nombreuses incivilités : crottes de chien entre l'école et la mairie. Les enfants marchent dedans quand ils vont à la cantine.
- Installation du Bureau du PNR. M VAURIAC est maintenu président jusqu'aux élections régionales.

La séance est levée à 21h45